

served by post-secondary education could be understood only in terms of the sum of provincial purposes.

During the current hearings one Committee member viewed education as clearly a provincial responsibility and stated that any national objectives for post-secondary education must emanate from the provinces. Alternatively, there was the view that national purposes are greater than the sum of the individual parts; that national objectives could only be met by consultation, involvement and agreement by the two levels of government and the university community. The witnesses were unanimous in their view that the setting of national objectives could not be the total responsibility of one level of government.

While the establishment of national objectives for post-secondary education is a difficult task for two levels of government to achieve, successfully meeting such objectives represents an even greater challenge. Both the federal and provincial governments face financial constraint for some time and, devoting increased resources to meeting national post-secondary education objectives may be difficult to justify. This is especially true since such objectives are usually long term in nature and show little immediate and tangible results. Furthermore as Dr. Johnston, Vice-President of the AUCC indicated,

"...this country is simply too small in population to have 10 individual systems of higher education and research to establish a highly civilized quality of life emerging from our systems..." (Issue No. 14, p. 22)

Mr. Johnson raised an additional problem when he pointed out that these national objectives do not necessarily go hand in hand. He indicated that:

"...whereas in 1967 the preoccupation was with accommodating the large number of students in universities and colleges, with accessibility being the critical problem, over the years we have not shifted our priorities as a country; we have continued to preoccupy ourselves with accessibility despite our conviction as a country that research and excellence are critical to our position in the world and to our position as a society." (Issue No. 13, p. 9)

Such difficulties as these point to the fact that solutions to issues are not readily available, but questions are:

- 1) Because of the constitution, Canada has evolved ten systems of high quality post-secondary education. With current financial constraints facing both levels of government for the foreseeable future, can ten duplicate systems be maintained? Will the federal government have to select the institutions it supports for research?

enseignants et des étudiants, l'accès aux études, la promotion de langues officielles et la bonne gestion des fonds publics. À son avis, les provinces atteignaient déjà ces objectifs; en outre, il estimait que les intérêts nationaux qui doivent être assurés par l'enseignement postsecondaire ne devraient en aucune façon excéder la somme des intérêts des provinces.

Au cours des audiences, un membre du Comité a dit estimer que l'enseignement relève à coup sûr de la compétence provinciale et qu'en conséquence, tout objectif national en matière d'enseignement postsecondaire doit émaner des provinces. Par contre, certains ont soutenu que les intérêts nationaux dépassent la somme des intérêts individuels des parties; et que ce n'est qu'en amenant les deux paliers de gouvernement et le milieu universitaire à se consulter, à s'engager et à s'entendre que les objectifs nationaux auront le plus de chance d'être atteints. De l'avis de tous les témoins, ceux-ci ne peuvent être élaborés par un seul palier de gouvernement.

Si l'établissement des objectifs nationaux en matière d'enseignement postsecondaire n'est pas une mince tâche pour les deux paliers de gouvernement, leur atteinte n'en pose pas moins un grand défi. Les gouvernements, quels que soient leurs niveaux de compétence, font tous face de nos jours à des contraintes financières, et il est peut-être difficile de justifier un accroissement des subventions simplement pour satisfaire les intérêts nationaux en matière d'enseignement postsecondaire, d'autant plus que les objectifs ne peuvent habituellement être réalisés qu'à long terme et que les résultats dans ce domaine sont rarement immédiats et tangibles. En outre, comme le vice-président de l'AUCC, M. Johnston, le signalait:

"...la taille de notre population est tout simplement trop modeste pour que notre pays dispose de dix systèmes différents d'enseignement supérieur et de recherche pouvant offrir une qualité de vie très élevée..." (Fascicule n° 14, p. 22)

Selon M. Johnson, le problème, c'est que les objectifs nationaux ne sont pas nécessairement adaptées à la réalité.

"...alors qu'en 1977, nous nous préoccupions d'accueillir un grand nombre d'étudiants aux universités et aux collèges, l'accessibilité étant le problème le plus important, nous n'avons pas modifié nos priorités nationales au fil des années; nous avons continué de nous préoccuper de l'accès en dépit de notre conviction que la recherche et l'excellence sont essentielles pour la position du Canada sur la scène mondiale et pour la société canadienne." (Fascicule n° 13, p. 9)

Ces difficultés illustrent combien les solutions ne sont pas évidentes; les questions, elles demeurent. En voici des exemples:

- 1) En raison de sa structure constitutionnelle, le Canada s'est doté de dix réseaux d'enseignement postsecondaire de haut niveau. Compte tenu des contraintes financières auxquelles seront encore confrontés les deux paliers de gouvernement, pouvons-nous maintenir dix réseaux d'enseignement qui se chevauchent? Le gouvernement fédéral devrait-il sélectionner les établissements à qui il veut octroyer des subventions pour la recherche?